

LE SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE COMMUNIQUE :

Particuliers : nouvelles conditions d'accès à la déchèterie de Lezoux

A partir du mardi 23 août 2011, le Syndicat du Bois de l'Aumône informatise la gestion des accès à la déchèterie de Lezoux, pour les particuliers.

Ce dispositif consiste en l'attribution à chaque usager d'une carte à puce d'accès. A chaque passage en déchèterie, les gardiens, via une console portable, identifieront les apports : nom du déposant, nature des flux, volume des déchets, etc. Ces informations seront analysées dans l'objectif de mieux gérer le service et le transfert des déchets.

Les particuliers se rendant habituellement à la déchèterie de Lezoux sont ainsi invités à retirer un formulaire de demande de carte auprès des gardiens.

Ceux-ci devront ensuite le remplir, puis l'envoyer au Syndicat du Bois de l'Aumône, accompagné d'un justificatif de domicile (une carte est attribuée par foyer). Suite à cette démarche, ils recevront leur carte. Pour l'obtenir, il est aussi possible de remplir le formulaire en ligne sur le site internet du syndicat : www.sba63.fr (espace Usagers).

Important : la durée de validité d'une carte est permanente, et son renouvellement n'interviendra qu'en cas de perte.

Pour information, ces nouvelles conditions d'accès sont déjà en place pour les professionnels et les collectivités, sur l'ensemble du territoire du SBA, ainsi que pour les usagers particuliers des déchèteries d'Aigueperse, Ennezat, Maringues, Randan, Riom, St-Angel, St-Rémy-sur-Durolle, Volvic et Veyre-Monton.

Pour plus d'informations :
0 800 831 181 ou www.sba63.fr

